

Manifestations

21 Mars 2015 Commémoration Guerre d'Algérie
21 Mars 2015 LOTO USL
28 Mars 2015 Fête de la Noix Inter Sociétés
18 Avril 2015 Repas dansant USL
26 Avril 2015 Souvenir des Déportés
8 Mai 2015 Commémoration Armistice 1945
10 Mai 2015 Vente Fleurs APE-RPI
13 Juin 2015 Fête du Pain aux Baraques CCAS
20 Juin 2015 Fêtes des Ecoles du RPI à Luzillat
21 Juin 2015 Balade du Journal « La Montagne » CCLBA
21 Juin 2015 Tournoi de Foot USL

Nous vous attendons nombreux à toutes ces manifestations qui font vivre notre commune.

Suite à la réunion publique du 17/11/2014 dont le but était d'œuvrer pour la création de nouvelles Associations, un dépliant est parvenu à chacun d'entre vous pour connaître votre avis, merci de nous en faire le retour.

Cadre de vie

Stop aux dépôts sauvages et encombrants

Toute accumulation de déchets dans un endroit public ou privé, non prévu à cet effet est une décharge ou un dépôt sauvage.

Les impacts des décharges sauvages sur l'environnement sont nombreux : nuisances visuelles et olfactives, risque de pullulations de rats et d'insectes, pollution des sols et des eaux, etc.

Les dépôts sauvages de déchets ménagers et d'encombrants sont interdits par la loi (article L. 541-3 du Code de l'environnement).

Le maire peut intervenir au titre des pouvoirs de police qui lui sont conférés par l'art. L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et doit interdire ou faire cesser les dépôts sauvages, il détient ce pouvoir :

- des articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT qui spécifient que " le maire est chargé de la police municipale et rurale. La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. "

- des articles R.610-5 et R.632-1 du Code Pénal qui autorisent le maire à dresser une contravention de voirie à ceux qui utilisent les décharges sauvages ou déposent des ordures et des encombrants sur des propriétés privées, lesquelles contraventions pouvant aller de 150 à 1500 €.

Divagation des chiens :

Conformément à l'article R.632-1 du Code Pénal relatif à l'abandon de déjections hors des emplacements autorisés, il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils doivent ramasser celles-ci sur la voie publique.

Permanences mairie : Samedi matin de 10 h à 12 h sur Rendez-vous

J'aime ma commune, je la fais vivre

IPNS

LIMONS

L'écho Limonois

Lettre d'information aux habitants N° 3

Mars 2015

Mieux Connaitre nos Employés Communaux

Ils ne sont pas souvent à l'honneur et sont pourtant essentiels à la vie de la Commune et à ce titre nous avons décidé de vous les présenter et de leur consacrer la UNE de ce 3^{ème} Echo Limonois.

Ils travaillent à notre bien être et à celui de nos enfants ...

Ils veillent à l'entretien de notre Commune ou à la vie de notre école, et à l'administration municipale ...

Secrétaires, Employées à l'école ou la cantine, tout simplement Agents Techniques Communaux, ils sont le rouage indispensable à la bonne marche des Institutions Communales.

Leur champ d'action est vaste et leurs tâches multiples :

- Stade, Voierie et Fossés, Espaces Verts, Bâtiments Communaux, Stations d'Épuration, Décorations et Travaux divers.
- Restauration Scolaire, Garderie Périscolaire, Temps Activité Périscolaires, Aide Educative aux Enseignants pendant le temps scolaire, Maintien de la propreté des locaux et du matériel.
- Accueil et Renseignement des administrés, Urbanisme, Etat civil



De gauche à droite
Maryse MERIEUX SIGAUD
Evelyne GOLFIER
Olivia DUCULTY
Nathalie RODDIER
Serge RODDIER
José PIRES ANJO
Vincent SERGERE
Martine TIXIER

Réunion du 17 Novembre 2014 –

DETR Programmation 2015 : VRD pour logements sociaux.

La concrétisation du projet de construction de logements sociaux Rue de La Jonchère par le biais d'Auvergne Habitat nous conduit à en prévoir les travaux de terrassement, voirie et réseaux divers. Un devis estimatif à 97923,12 € TTC est approuvé par le Conseil qui sollicite une aide auprès du Préfet au titre de la DETR 2015 à hauteur 40%.

Demande de Subvention d'équipement au Conseil Général pour la réalisation d'un parking face à l'école, et la mise en place de radars pédagogiques.

Devis estimatifs : parking = 14328 € TTC, panneaux circulation parking = 511,57 € TTC et Radars pédagogiques entrée Puy-Guillaume vers Limons et Maringues vers Limons de 5513,09 € TTC. Le conseil municipal approuve ces projets et leur financement et sollicite une subvention au taux de 50%.

Reconstruction Vestiaires du Stade.

Le conseil municipal donne habilitation au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à la constitution et à la réalisation de ce marché public de travaux.

Rapport annuel prix et qualité des services publics eau et assainissement 2013.

Le conseil municipal adopte le rapport présenté.

Adhésion au Pôle Santé au Travail du Centre Gestion du Puy de Dôme.

Le conseil municipal décide l'adhésion à cet organisme et prend les dispositions qui s'y rapportent.

Questions diverses.

Changement Photocopieur Mairie, choix du fournisseur.

Réunion complémentaire Auvergne Habitat le 27/10/2014 (logements sociaux).

Expert CET RV le 27/11/2014. Appel public d'offre Vestiaires stade en cours.

Permis Construire accepté, reconstruction identique avec accessibilité handicapés et SDIS.

Vol câbles électriques stade. Dégâts radar alarme salle des fêtes, réparation Télésécur.

Conseil d'école : TAPS, Travaux divers.

Soirée ciné le 19/12. Chorale de Luzillat le 20/12/2014.

Réunion Gendarmerie le 18/11. Sainte Geneviève le 21/11/2014.

Réunion du 15 Décembre 2014 –

Acquisition d'actions de la SEMERAP.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de 10 actions SEMERAP pour un montant de 310 € et autorise le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Location appartement situé au 1 Bis Rue des Rameaux.

Le conseil décide d'attribuer la location à Madame Cécile PHILIPPON-HERAUD selon un bail de 3 ans minimum et moyennant un loyer de 400 € à compter du 1^{er} janvier 2015.

DETR Programmation 2015 : VRD pour logements sociaux.

Remplace et annule la délibération n°2014/52 suite à une erreur matérielle.

Un nouveau devis estimatif 57828,26 € TTC est approuvé par le Conseil qui sollicite une aide auprès du Préfet au titre de la DETR 2015 à hauteur 40%.

Convention S.I.E.G. Travaux d'éclairage public et réfection éclairage au Ruisseau de Char et Rue de La Jonchère.

Le conseil municipal adopte le projet pour une estimation de dépenses à 7800 € HT dont 50% pris en charge par le SIEG et reste à charge pour la commune 3902,34 €.

Adhésion mission accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude des agents.

Accord du conseil municipal qui autorise l'autorité territoriale à en signer la convention.

Questions diverses :

Calendrier réunions conseil municipal en 2015.

CCAS – Remerciements suite à la distribution des colis fin d'année : 60 participants.

Traversée de La Potence : Réflexion sur limitation de vitesse à 70 KM/H.

Suppression de Bibliobus. Désormais réservations des livres en médiathèque Maringues ou Puy-Guillaume.

Création d'accotements par le Conseil Général Zone géographique Limons-Luzillat.

FIC 2014 : Subvention rénovation cour de l'école : 1575 €

Convention prêt minibus par CCLBA aux communes adhérentes.

SBA. Redevance incitative mise en place et en test en 2015.

SIAD : Evocation de dossiers en cours.

Point sur dossiers panneaux signalisation, radars pédagogiques et vestiaires du Stade.

Difficultés connexions internet, travaux d'amélioration en cours.

Réunion du 19 Janvier 2015 –

Prise en charge des dépenses d'investissements avant vote du Budget Primitif 2015.

Vote du conseil municipal qui donne accord au maire de paiements des sommes concernées Dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014.

Amendes de Police 2015.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'installation de panneaux directionnels et de circulation temporaire aux abords du nouveau parking de l'école selon un devis de 1072,82€ HT, adopte le plan de financement et sollicite dans le cadre d'un dossier d'amende de police pour 2015 une subvention au taux de 50% .

Demande SIAD – Contribution exceptionnelle des Communes membres pour 2015.

Le conseil décide l'attribution au SIAD d'une somme de 5€/habitant (3530€) destinée à établir un fond de trésorerie et limiter ainsi les frais bancaires trop lourds aujourd'hui.

Remplace et annule la délibération n°2014/53 suite à une erreur matérielle.

Nouveaux devis HT. Parking 11940€, Panneaux 426,31€ Radars pédagogiques 4594,24€.

Conseil approuve ces travaux, adopte le financement et sollicite une aide au taux de 50%.

Fête de la Noix du 28 Mars prochain : Il est fait appel à toutes les bonnes volontés pour participer à l'organisation et faire de cette manifestation une réussite.

Questions diverses et Travaux divers 2015 :

Elections des 22 et 29 Mars 2015. Points particuliers évoqués et tableau de tenue du bureau de vote à élaborer.

Demande Subvention école pour voyage culturel à GUEDELON .

Propreté des animaux domestiques sur la voie publique. Rappel sur Echo Limonois N°3

Travaux sur le pont, direction Puy-Guillaume : réfection des joints terminée.

Embellissement de la Commune : propositions d'idées.

Parking école : Demandes de subvention en attente de réponse et en cours.

Logements sociaux : attente arrêté du PC et travaux voirie attente subvention DETR.

Etat Rue des Pertoux. Voir possibilité améliorer état du sol boueux et nombreuses ornières.

Evocation de cas particuliers de branchements assainissement et eaux pluviales.

Conseil Général veut se porter acquéreur de 2 bandes terrain entre Ruisseau Char et Limons.

Quel projet ? Quelle échéance ? Attente de plans précis.

Règlementation circulation Place de l'église envisagée entre église et caserne.